

COLLEGE MOLIERE : LE PROTOCOLE SANITAIRE RENFORCE INFORMATIONS A DESTINATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (Février 2021)

Madame, Monsieur,

En raison de l'évolution de la circulation du virus constatée en janvier 2021 et du contexte d'émergence de variants à la COVID 19, la version de février 2021 du protocole sanitaire renforce certaines consignes sanitaires notamment :

- Port du masque obligatoire pour les personnels et les élèves dans les espaces clos comme dans les espaces extérieurs **y compris devant le collège** :
 - ✓ Compte tenu de l'apparition de variants du SARS-CoV-2 potentiellement plus contagieux, **seuls les masques chirurgicaux ou les masques "grand public" de catégorie 1 peuvent être portés.**
 - ✓ Rappel : « Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants » (protocole sanitaire) Merci de veiller à ce que vos enfants disposent de masques chirurgicaux ou « grand public » de catégorie 1 **adaptés à leur visage** (au moins un par demi-journée, deux pour les masques chirurgicaux qui ont des élastiques fragiles), d'une pochette pour mettre les masques usagés et les rapporter à la maison pour être lavés.
 - ✓ Nous ne disposons plus de réserve de masques pour les élèves (une seule dotation en début d'année) : aussi, en cas d'oubli du masque, les familles seront appelées et il leur sera demandé d'apporter un masque pour leur enfant afin de lui permettre de se rendre en cours. Si certains parents éprouvent des difficultés financières pour acheter des masques, ils peuvent se mettre en contact avec Mme Khelif, l'assistante sociale en appelant le collège, le mardi ou le vendredi ou par mail salima.khelif@ac-lyon.fr
 - ✓ Nous sommes obligés de reprendre très régulièrement un certain nombre d'élèves qui baissent leur masque ou ne le portent pas correctement. A compter du retour des vacances d'hiver, en cas de port du masque non conforme, ces élèves ne seront plus acceptés en cours ! Nous mettons tout en œuvre pour garder l'ensemble des élèves en présentiel tant que cela nous est possible : il est donc indispensable que les élèves nous aident en respectant strictement les consignes et les gestes barrières. Aussi en cas de non respect des règles sanitaires en vigueur par un élève, sa famille devra venir le récupérer en raison de la mise en danger que constitue son comportement vis-à-vis de lui-même, des autres élèves et de l'ensemble de la communauté éducative. Nous comptons sur votre soutien pour l'expliquer à vos enfants.
- Aération des salles : les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés au moins quinze minutes le matin pendant le nettoyage des classes avant l'arrivée des élèves, pendant les interours, les récréations et le temps déjeuner. **Une aération de quelques minutes doit également avoir lieu toutes les heures.**
- Rappels des mesures déjà en vigueur :
 - ✓ Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans la lutte contre le virus. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants au collège en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, **les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'établissement scolaire. Les familles en informent la cheffe d'établissement.**
 - ✓ Désinfection des mains à chaque entrée au collège avec du gel hydro alcoolique et avant de rentrer dans les salles de classes. Des distributeurs de gel sont également mis à disposition de plusieurs endroits

- ✓ Pour monter dans les étages, utilisation d'un escalier dédié selon la salle où on se rend

ESCALIER	BATIMENT	ETAGE
C (Loge)	F : Nouveau bâtiment	2 ^E ETAGE
A (Hall central)	E : Ancien bâtiment	1 ^{ER} ETAGE
B (C.D.I.)	F : Nouveau bâtiment	1 ^{ER} ETAGE
D (Cour - Administration)	E : Ancien bâtiment	2 ^E ETAGE

- ✓ Depuis le 18 janvier, tous les cours d'E.P.S. en intérieur sont interdits : les activités initialement prévues dans les lieux fermés (gymnases, salles de sports, piscine, etc.) sont remplacées par des activités extérieures ; les activités dans le cadre de l'AS sont provisoirement suspendues à l'exception du rugby

- Fonctionnement de la restauration scolaire :

- ✓ Les élèves disposent de gel hydro alcoolique à l'entrée et à la sortie du restaurant. Ils se lavent les mains avec de l'eau et du savon avant de se présenter à la pointeuse.
- ✓ Le port du masque est obligatoire pour les élèves dès lors qu'ils ne consomment pas.
- ✓ Les offres alimentaires en vrac sont supprimées : le pain, les fruits sont distribués par un personnel.
- ✓ Distribution individuelle des couverts et des serviettes en papier.
- ✓ Les élèves d'une même classe déjeunent ensemble à une même table **mais la distanciation d'un mètre entre les élèves ne peut pas être respectée.**
- ✓ Les élèves qui mangent ensemble notent chaque jour leur nom sur une tablette et ces listes sont archivées.
- ✓ La distanciation de 2 mètres en chaque groupe est recherchée mais, en fonction du nombre de demi-pensionnaires par jour, n'est pas toujours possible.
- ✓ Les tables du réfectoire sont nettoyées après chaque service.
- ✓ L'aération du restaurant scolaire est effectuée avant l'arrivée des élèves et entre les deux services.

Les parents qui souhaiteraient désinscrire provisoirement leur enfant de la cantine scolaire en raison de la pandémie actuelle ou de l'émergence de variants de la COVID 19 ou des règles de fonctionnement de la restauration scolaire doivent envoyer un mail à Scolarest e975601@compass-group.fr et mettre en copie le collègue ce.0692411w@ac-lyon.fr

Avec la préoccupation constante d'améliorer au maximum la sécurité sanitaire, nous serons peut être contraints ultérieurement de demander, pour certains jours, la désinscription d'un certain nombre d'élèves. Si cela devenait nécessaire, nous ne manquerions pas de vous tenir informés.

Nous restons à votre écoute pour toute demande, toute précision ou difficulté.

Cordialement

Mme THABUIS